

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 14 - 2018

ASSEMBLEE

GENERALE

21 AVRIL 2018



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	2
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	3
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	6
- La Commission Petit Gibier	10
- La Commission Environnement	12
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	14
- La Commission Dégâts	18
- La Commission Actions et Communication.....	20
- La Commission Antibraconnage	22
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	24
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	25
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	26
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges	27
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	28
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 88	32
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	33

LE MOT DU PRESIDENT



Vous faites partie des 1,2 millions de chasseurs, des 94 fédérations départementales et chacun de vous des 1.200 associations du département parmi les 70.000 que compte notre beau pays de France.

Le grand gibier se porte bien. Le sanglier est toujours bien présent, l'augmentation prévue pour cette saison s'est confirmée. Je n'ai pas de boule de cristal pour prévoir l'avenir 2018/2019, mais je pense qu'on peut s'attendre à une année généreuse identique à la saison que nous venons de vivre. Nos rapports avec le monde agricole et forestier sont plutôt cordiaux et sincères, dans une atmosphère de dialogue constructif.

Le monde associatif « chasse » est toujours actif. La lecture de leurs rapports vous le confirmera. Conducteurs UNUCR, piégeurs, gardes particuliers, jeunes chasseurs, chasse à l'arc, chasse au féminin, louvetiers, GIC, présidents de sociétés... Sans eux, la Fédération serait bien isolée. Je les remercie pour leurs actions en faveur de la chasse ainsi que les bénévoles impliqués dans les formations sur la sécurité et la formation des jeunes permis.

Nous y voilà, jeunes permis, l'opération « Permis à 0 € » est un succès, le conseil d'administration a décidé de la renouveler cette année. Les chiffres sont encourageants, nous avons doublé le nombre de candidats, tous les acteurs sollicités ont participé à ce succès. Continuons, le personnel fédéral, les bénévoles relèveront le défi cette année encore, épaulés par un conseil d'administration motivé. Merci à tous.

L'expérience Tignécourt, en partenariat avec l'ONF, le département et l'ONCFS, nous permet de constituer un réseau de référents Sécurité dûment formés, chargé de conduire des actions de sensibilisation auprès des présidents de société de chasse, des directeurs de battue et des chasseurs en général. Les travaux pratiques sous forme de battue récompensent les participants. Merci à nos partenaires.

Bonne assemblée générale, bonne journée et vive la chasse.

Gérard MATHIEU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 21 Avril 2018

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2017/2018,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Francis BEGIN, Trésorier adjoint, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.2017,
- Bilan 2016/2017,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2018/2019,
- Projet de budget 2018/2019,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2018/2019 par Monsieur Frédéric TISSIER,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Remises de récompenses, prix orange, prix citron.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 21 Avril 2018

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 36 499,67€.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 262 500,52€.
- RESOLUTION N° 7** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 32 930,49€.
- RESOLUTION N° 8** : Réalisation partielle du projet associatif dans le cadre de l'opération « Permis de chasser à 0€ » pour un montant de 23 613,85€, affectation de cette somme aux réserves disponibles.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 10** : Augmentation du montant de la taxe hectare à 160 000€.
- RESOLUTION N° 11** : Maintien du malus à 10 000€.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de la vignette fédérale à 90€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats + 1,50€ pour la F.R.C.).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
 - Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 16** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
 - Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
 - Cerf : 83€ soit un total de 91€,
 - Chamois : 25€ soit un total de 33€.
- RESOLUTION N° 17** : Renouvellement de la mesure de remplacement des sangliers tirés avant le 15/08/2018 à 20€.
- RESOLUTION N° 18** : Facturation forfaitaire de 40€ à partir de la deuxième réattribution de bracelets sanglier.

RESOLUTION N° 19 : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :

- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau.

RESOLUTION N° 20 : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€.

RESOLUTION N° 21 : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 20,50€ dont 3,70€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.

RESOLUTION N° 22 : Approbation du projet de budget 2018/2019.

RESOLUTION N° 23 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous soumettons à votre approbation sont les propositions qui seront validées lors de la signature de l'arrêté préfectoral.

- Ouverture générale : 16 SEPTEMBRE 2018
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2019

- **GROS GIBIER**

- **Sanglier** :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2018 au 28/02/2019

Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08/2018 au 15/09/2018

Chasse en battue du 16/09/2018 au 31/01/2019

Chasse en battue du 01/02/2019 au 28/02/2019 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

- **Cerf** :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2018 au 30/09/2018

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2018 au 28/02/2019

Chasse en battue du 15/10/2018 au 31/01/2019

Chasse en battue du 01/02/2019 au 28/02/2019 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuil** :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2018 au 14/08/2018

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2018 au 28/02/2019

Chasse en battue du 16/09/2018 au 31/01/2019

Chasse en battue du 01/02/2019 au 28/02/2019 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois** :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2018 au 28/02/2019

Chasse en battue du 16/09/2018 au 31/01/2019



- **PETIT GIBIER**

Sur tout le département :

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du dimanche 16/09/2018 au 31/01/2019.

Poule : tous les jours du dimanche 16/09/2018 au 30/09/2018.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 16/09/2018 au 31/01/2019

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 16/09/2018 au 30/09/2018

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 16/09/2018 au 31/01/2019

- **Lièvre :**

Tous les jours du 15/10/2018 au 01/11/2018

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 16/09/2018 au 28/02/2019.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2017/2018.

RESOLUTION N° 24 : Adoption des nouveaux statuts.



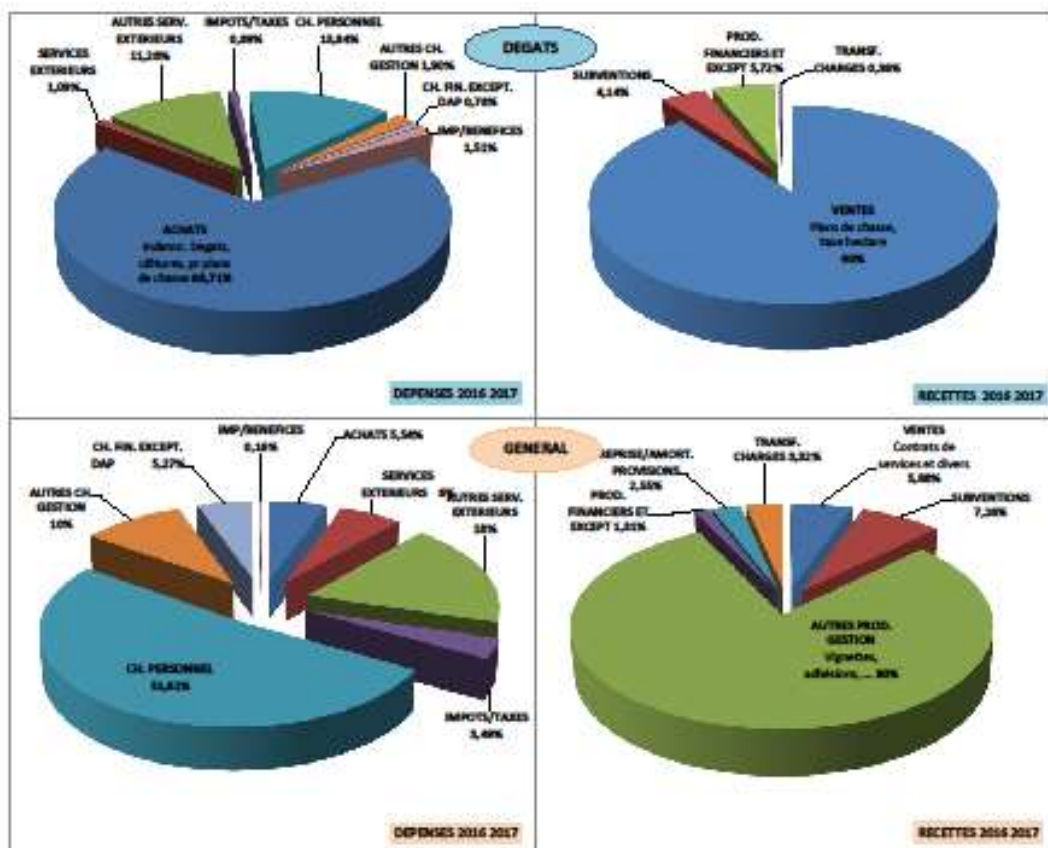
COMPTES ANNUELS AU 30/06/2017

COMPTE DE RESULTAT (COMPARAISON REEL/BUDGET)

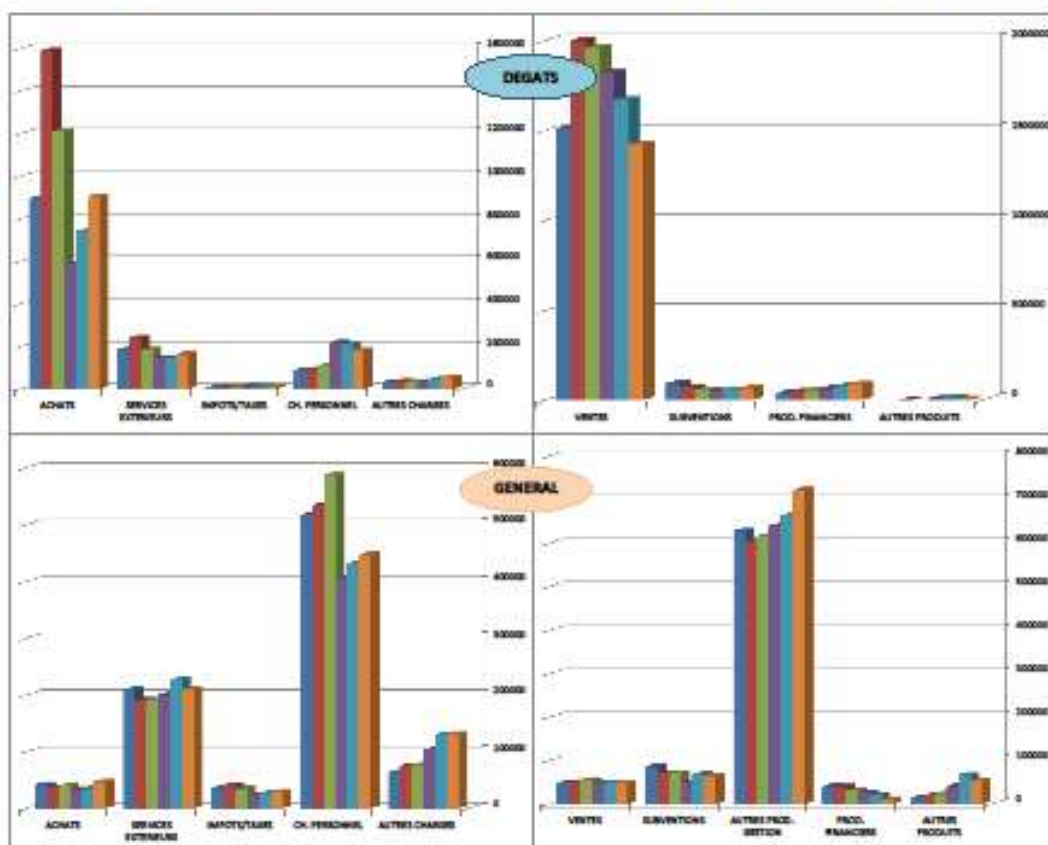
	Intitulés des comptes	Total 2016/2017		"Service général"		"Service dégâts"		Dont
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	"Chasse à 0€"
CHARGES	ACHATS	985 360	956 347	41 300	47 953	944 060	908 394	5 629
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	850 000	817 730			850 000	817 730	
	606 (Eau, électricité, carburant, bracelets, ...)	79 910	83 246	36 600	42 931	43 310	40 315	5 629
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	55 450	55 371	4 700	5 022	50 750	50 349	
	SERVICES EXTERIEURS	83 550	65 902	64 500	51 531	19 050	14 371	3 890
	613 (locations)	12 500	12 596	9 375	9 447	3 125	3 149	2 520
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 250	21 516	20 125	16 300	6 125	5 216	
	616 (Assurances)	10 000	9 794	8 000	8 234	2 000	1 560	
	618 (Autres dépenses, études, ...)	34 800	21 996	27 000	17 550	7 800	4 446	1 370
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	297 270	307 031	147 475	157 914	149 795	149 117	13 941
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	93 000	92 029	24 125	24 399	68 875	67 630	
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	30 920	53 331	22 300	39 515	8 620	13 816	12 000
	625 (Fr. déplacements divers)	85 750	82 402	41 250	39 330	44 500	43 072	761
	626 (Téléphone et affranchissements)	36 000	34 048	21 600	20 932	14 400	13 116	1 180
	627 (services bancaires)	2 600	3 152	2 000	2 659	600	493	
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	49 000	42 069	36 200	31 079	12 800	10 990	
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	40 010	42 013	27 417	30 267	12 593	11 746	
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	26 577	26 028	17 583	17 670	8 994	8 358	
	633 (Form. Continue)	4 783	7 705	3 344	6 387	1 439	1 318	
	635 (Impôts divers)	8 650	8 280	6 490	6 210	2 160	2 070	
CHARGES DE PERSONNEL	650 832	630 291	455 257	447 244	195 575	183 047	Non estimées	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	120 560	109 369	72 860	84 259	47 700	25 110	6 041	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 652		915		737		
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	59 566	54 393	49 566	44 780	10 000	9 613		
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	5 280	21 502	1 680	1 486	3 600	20 016		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 242 428	2 188 501	860 055	866 349	1 382 373	1 322 152	29 501
PRODUITS	VENTES	1 390 250	1 471 459	44 350	48 730	1 345 900	1 422 729	1 930
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 149 900	1 211 345			1 149 900	1 211 345	
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	230 200	250 213	34 200	38 829	196 000	211 384	
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	2 150	4 080	2 150	4 080			1 602
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	8 000	5 821	8 000	5 821			328
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	87 100	131 238	47 100	65 575	40 000	65 663	
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	25 600	25 316	25 600	25 316			
	746 (Subventions FNC)	60 000	102 728	20 000	37 065	40 000	65 663	
	748 (Autres subventions)	1 500	3 194	1 500	3 194			
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	716 929	723 683	716 929	723 683			
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	669 359	658 950	669 359	658 950			
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	47 570	64 733	47 570	64 733			
	PRODUITS FINANCIERS	22 000	102 068	7 000	11 503	15 000	90 565	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		322		322				
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	25 198	23 040	25 198	23 040				
TRANSFERTS DE CHARGES	26 180	35 691	20 805	29 996	5 375	5 695	3 957	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 267 657	2 487 501	861 382	902 849	1 406 275	1 584 652	5 887
RESULTAT		25 229	299 000	1 327	36 500	23 902	262 501	23 614

DOCUMENTS COMPTABLES

DEPENSES ET RECETTES 2016 - 2017



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2011-2012 A 2016-2017



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2017

BILAN

BILAN				
	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>	8 879	8 879	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	228 528	228 528	
	Terrains	42 315	42 315	
	Constructions	120 085	120 085	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	12 918	12 918	
	Autres immobilisations corporelles	53 210	53 210	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	3 200	2 287	914
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	240 607	239 693	914
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	542 408	420 136	514 198
				<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	836 997	249 997	587 000	
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	5 202 745	1 552 788	3 649 956	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	111 469	34 841	76 628	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 693 619	2 257 762	4 827 782	
TOTAL ACTIF		6 934 226	2 497 455	4 828 697
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	4 514 918	1 995 846	2 519 072
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	299 000	36 500	262 501
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	2 536	2 536	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4 816 454	2 034 882	2 781 572
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	113 756	113 756	
	TOTAL PROVISIONS	113 756	113 756	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		34 294	357 632
				<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	780 511	259 347	521 164	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 223 505	55 176	1 168 329	
TOTAL DETTES	2 004 015	348 817	2 047 125	
TOTAL PASSIF		6 934 226	2 497 455	4 828 697

BUDGET 2018/2019

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE "DEGÂTS"	DONT "CHASSE A 0€"
CHARGES	ACHATS	1 397 085	80 530	1 316 555	19 300
	Indemnisation dégâts	1 200 000		1 200 000	
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	90 235	45 430	44 805	19 300
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	106 850	35 100	71 750	
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	61 900	49 850	12 050	11 500
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	367 870	180 545	187 325	25 420
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	130 500	36 625	93 875	10 000
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	51 020	40 320	10 700	11 420
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	97 250	42 500	54 750	2 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	36 000	21 600	14 400	2 000
	Services bancaires	4 100	3 500	600	
	Cotisations	49 000	36 000	13 000	
	IMPÔTS ET TAXES	39 363	28 065	11 298	
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	634 535	440 764	193 771	
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	165 140	116 440	48 700	45 940
	Subventions divers organismes et associations	69 200	22 500	46 700	
	Subventions "chasse à 0€"	40 600	40 600		40 600
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	55 340	53 340	2 000	5 340
	CHARGES FINANCIERES				
	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	88 163	75 163	13 000	4 300	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	8 082	1 200	6 882		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 762 138	972 557	1 789 581	106 460
PRODUITS	VENTES	1 580 450	48 100	1 532 350	4 000
	Plans de chasse et taxes associées	1 312 550		1 312 550	
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	174 000		174 000	
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	160 000		160 000	
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000	
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	78 600		78 600	
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	889 950		889 950	
	Récup. Frais divers, cont. Services	257 400	38 600	218 800	
	Ventes diverses (pancartes, matériels, ...)	5 500	4 500	1 000	3 000
	Autres produits annexes	5 000	5 000		1 000
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	136 000	86 000	50 000	
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	721 310	721 310		6 300
	Adhésions, timbre fédéral	659 010	659 010		
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	62 300	62 300		6 300
	PRODUITS FINANCIERS	33 675	5 000	28 675	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
REPRISES AMORT. PROVISIONS					
TRANSFERTS DE CHARGES	8 676	8 676		3 000	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 480 111	869 086	1 611 025	13 300
RESULTAT		-282 027	-103 471	-178 556	93 160

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Damien DURAND, Frédéric GENTY, Patrick MARQUE, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET, Nicolas BRETON

La commission s'est réunie deux fois le 22 juin et le 20 décembre 2017 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier sur le département.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2017 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 14.99 ha engagés pour 9 contrats signés
- Jachère Fleurie : 0.10 ha engagés pour 1 contrat signé



- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2017, les cultures à gibier ont représenté 28.9206 ha engagés dans 23 contrats :

- Petit Gibier : 9.0077 ha
- Grand Gibier : 16.039 ha
- Fleurs : 3.8739 ha (semences fournies)

En 2017, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 11.719,18 € par la FDCV (semences de fleurs comprises).

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans communs et perdrix grises.

7 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 9.627,76 € :

- GIC de Darney :
 - Aménagement faisans de la Sté de Dombasle devant Darney : réalisation d'une volière, achat d'oiseaux d'un jour, nourriture, piégeage pour une aide de 572,63 €
- GIC de Dompaire :
 - Aménagement faisans et perdrix grises de la Sté de Dommartin aux Bois : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 821,00 €
 - Aménagement faisans de la Sté de Girancourt : entretien agrainoirs et volières, repeuplement, piégeage pour une aide de 729,57 €
 - Aménagement faisans de la Sté de Hagécourt-Rancourt : construction volières, piégeage, repeuplement pour une aide de 5.208,66 €

- GIC de l'Etanchotte :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Beaufremont : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 526,80 €
- GIC de la Côte Virine :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Gigney : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 905,00 €
- GIC de Vittel :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Vittel : construction d'une volière et d'agrains, piégeage pour une aide de 387,44 €
- GIC des Hautes Vallées Moselle - Moselotte :
 - o Aménagement petit gibier de la Sté de St Maurice sur Moselle : défrichage de parcelles, piégeage pour une aide de 136,50 €
 - o Piégeage de la Sté de Thiéfosse pour une aide de 152,00 €
- GIC du Chesnoy :
 - o Achat d'une cage à corbeaux pour une aide de 188,16 €

- **Les comptages Petit Gibier :**

La FDCV coordonne l'organisation des comptages Lièvres, au printemps et à l'automne : ils sont réalisés sur 15 GIC et représentent 31 circuits différents.

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

Le plan de gestion petit gibier est mis en application sur l'ensemble du département depuis la saison 2016/2017. Il définit des règles d'attribution et prévoit des dates d'ouverture fixes en fonction des espèces.

590 demandes ont été traitées en 2017 pour une attribution totale de :

- 1.473 Lièvres
- 118 Lapins de Garenne
- 2.804 Faisans
- 733 Perdrix Grises



- **Actions de communication :**

- Journée Intercultures :

Dans le cadre du programme régional Agrifaune, nous avons organisé, avec la Chambre d'Agriculture et la Sté Agrivair, une journée de sensibilisation sur les couverts d'intercultures et les méthodes d'implantation à Valleroy le Sec le 25 septembre 2017.

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 7 octobre 2017 à Beaufremont. 17 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans, ainsi que 3 jeunes chiens qui sont venus en apprentissage. Nous remercions chaleureusement la Sté de chasse de Beaufremont et son président M. LESCOFFIER pour la mise à disposition de leur territoire à cette occasion.

- Voyage d'étude autour du petit gibier dans l'Aube :

La commission a organisé un voyage en bus dans l'Aube, le 29 mars dernier, pour réaliser des comptages par battue à blanc et visiter des aménagements faisans avec la Fédération des Chasseurs de l'Aube et des chasseurs aubois. 77 chasseurs vosgiens ont participé à cette journée enrichissante faite d'échanges et d'information sur la gestion du petit gibier.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Présidents de la Commission : Jean-Pierre BRIOT – Daniel VOILQUIN

*Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Paul CONREAUX,
Corinne BARNET*

Depuis l'assemblée générale 2017 et dans la continuité des années antérieures, la commission environnement a assisté et participé à plus d'une cinquantaine de réunions sur l'année. Cette contribution représente largement plus du double de journées de préparation et de restitution, soit au minimum une centaine de jours sur l'année (150 jours avec les réunions).



Les actions principales en 2017/2018 :

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les comités scientifiques des réserves naturelles se réunissent presque tous les ans. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales :

- RNN du Massif du Grand Ventron : participation aux comités consultatifs pour valider le diagnostic et les propositions d'actions du nouveau plan de gestion de la réserve qui sera validé courant 2018.
- RNN de Machais : lancement des premières actions du nouveau plan de gestion et invitation des chasseurs locaux dans les suivis mis en place.
- RNN des Ballons Comtois : suivi des actions mises en place.
- RNN du Tanet – Gazon du Faing : suivi des actions mises en place.
- RNR de la Tourbière des Charmes (Thiéfosse, Rupt/Moselle) : suivi des actions mises en place.
- RNR de la Vallée de la Moselle (de Charmes à Bayon(54)) : suivi des actions mises en place.

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 dont la révision des Documents d'Objectifs entraîne un certain nombre de réunions du Comité de Pilotage à des fréquences différentes selon les sites.

Nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à l'intolérance des acteurs face à la présence des cervidés et au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales, notamment sur les sites des Hautes-Vosges.

- **Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

Une commission a été créée pour traiter de l'équilibre forêt – gibier et de la place du Cerf dans le massif vosgien. Celle-ci était constituée des différents partenaires et gestionnaires du milieu naturel (forestiers, chasseurs, élus communaux...). La conclusion est que le Cerf est parfaitement à sa place dans ce milieu et sa gestion doit se faire en respectant sa biologie et son éthologie. Sa présence est effectivement en surdensité dans certains secteurs et les chasseurs s'engagent à tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre.

- **Le projet de Parc Naturel Régional sur la Vôge :**

Les 2 régions (Bourgogne Franche Comté et Grand Est) ont notifié, courant 2017, à l'association « Aux sources du Parc » leur volonté de ne plus s'impliquer dans ce projet de Parc Naturel Régional. L'association travaille donc sur la possibilité de modifier sa vocation pour devenir force de réflexion et de pilotage d'actions de développement, de préservation et de mise en lumière de ce territoire.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année, notamment sur le massif vosgien.

- **La Loi Nôtre et la FDCV :**

Depuis l'instauration de cette nouvelle loi, la FDCV est nommée membre à part entière dans deux commissions départementales :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Elle est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- La SAFER des Vosges : celle-ci procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur environnementale élevée. Elle émet des avis quant aux choix des différents acheteurs potentiels.

- **Les différents documents d'aménagement :**

La FDCV est associée à la rédaction de différents documents de gestion tels que les plans de paysages au niveau des communautés de communes, mais également les Trames vertes et bleues définies par les Pays, ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique, de l'intérêt de sa préservation et du maintien des grandes trajectoires d'échange entre les populations animales.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Ce dispositif a évolué en 2017 sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de la plantation des arbres ou arbustes de la haie par le Conseil Départemental, en contrepartie d'une préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi départemental, gère les commandes de plants et la gestion des plantations. Pour cette première année, 27 dossiers ont été acceptés pour une longueur totale de plantation de 9.000m de haies. Il faut également ajouter à cela 17 écoles qui ont postulé pour des plantations, dans leur enceinte ou sur des terrains communaux, opérations assorties d'une intervention pédagogique de la FDCV.



COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission s'est réunie le 12 février 2018. De plus, beaucoup d'énergie a été dépensée lors de la journée de préconcertation du 12 mars dernier avec les forestiers, pour l'élaboration des plans de chasse 2018/2019. A cette issue, des massifs à fort enjeu (8 et 10) ont réussi à trouver un équilibre mais d'autres massifs restent tout de même en désaccord.

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2018 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Pour la saison 2017/2018, 2.317 grands cervidés ont été attribués pour un pourcentage de réalisation de 68%. La répartition de ces prélèvements est la suivante : 407 cerfs, 549 biches, 614 faons. On observe ainsi une tendance à l'augmentation des réalisations sur l'ensemble du département par rapport à l'année dernière, mis à part le massif 8 où la réalisation s'est écroulée. Les massifs historiques à cerf conservent des prélèvements satisfaisants, à l'exception du massif de Rambervillers qui subit une saison encore l'accumulation d'un fort niveau d'attribution. Cette baisse de prélèvements (87 animaux en moins) s'accroît à nouveau, illustrant significativement la chute de la population de cerfs du massif de Rambervillers et Charmes. A contrario, le massif du Donon, qui présentait régulièrement une baisse de ses prélèvements, se voit cette saison améliorer sa réalisation (environ 40 animaux en plus) malgré une baisse des attributions (72 bracelets en moins) ! Ce résultat est le fruit d'un objectif de réalisation minimum partagé par tous les acteurs. La réussite de ce contrat prouve bien qu'une attribution excessive de bracelets ne permet pas toujours de faire progresser les prélèvements ; le plan de chasse est un facteur d'ajustement qui présente une saturation à partir d'un certain seuil. Enfin, quelques massifs (4, 6 et 9) sont très légèrement en dessous des réalisations de l'an dernier. A noter que dans le sous-massif 11B, le seuil de densité acceptable est franchi, les chasseurs doivent en prendre conscience et agir en conséquence.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Après 7 années de baisse continue du nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges, 2017/2018 affiche une réalisation en augmentation passant de 9.007 à 9.156, pour autant non significative. Neuf massifs (2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12) ont augmenté légèrement leurs prélèvements alors que les massifs 1, 7 et 11 subissent encore un effet de baisse, seul le massif 13 est stable. Néanmoins, ce léger regain dans les prélèvements de chevreuils ne doit pas occulter la situation préoccupante des années précédentes. Il faut rester vigilant quant à la continuité éventuelle de cette évolution et il sera intéressant d'étudier les résultats des saisons à venir. Nous rappelons que la dynamique de reproduction du chevreuil est faible et influencée par de nombreux facteurs y compris le réchauffement climatique. Il faudra donc maintenir des efforts de gestion pour conforter les populations.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Avec un fort niveau de prélèvement par rapport à l'année dernière, cette saison 2017/2018 atteint une réalisation de 10.410 sangliers. Il faut remonter à la saison 2012/2013 pour atteindre un tel résultat. On observe donc une augmentation des réalisations sur le département avec notamment de très nombreuses attributions complémentaires sollicitées tout au long de la saison. En effet, sur 13.494 bracelets attribués, plus de 3.100 bracelets ont été octroyés en attribution supplémentaire (remplacement tir d'été et complémentaire). Nous avons vécu au printemps dernier une belle reproduction de sangliers avec des portées plutôt abondantes, la population de sangliers se portait bien et a donc permis la réalisation satisfaisante de cette saison. En parallèle, les dégâts agricoles (surtout prairies) s'orientent fortement vers une hausse cette année, la tendance de la population de sanglier devrait suivre ce même parcours. Cela implique donc que des mesures de prévention efficaces (clôtures et agrainage dissuasif) devront être mises en œuvre dès la fermeture de la chasse, de même, la chasse à l'affût au 1^{er} juin devra être activement pratiquée.



Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La saison 2017/2018 s'est caractérisée par une stabilité des attributions (152 chamois). Pour la seconde fois, son taux de réalisation diminue atteignant un prélèvement de 94 animaux, soit 62 % de réalisation. Sur le terrain, les chasseurs perçoivent une légère baisse de l'espèce. Le maintien à une attribution proche de 150 animaux conduit à ce résultat, il serait préférable, afin de ne pas impacter la belle dynamique perçue depuis une dizaine d'années, de diminuer les attributions de chamois. Ce niveau de réalisation pourrait s'expliquer également par le facteur « neige » précoce de fin novembre qui a pu perturber la pratique de la chasse et par conséquent l'efficacité des prélèvements.

• **Réglementation concernant l'équilibre Faune-Flore :**

Nous vous avons présenté l'année dernière la déclinaison structurelle issue de la loi LAAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) de 2014. Cette année 2017 a été le signe d'un grand nombre de réunions au niveau de la région Grand-Est pour réfléchir aux grands objectifs et outils de gestion concernant la grande faune qui définiront le Plan Régional Forêt Bois (PRFB). Cela a particulièrement nécessité un investissement fort de la part du Président de la Commission Grand Gibier pour l'élaboration de ce PRFB. En quelques lignes, voici les idées échangées et/ou retenues suite à ces réunions régionales :

- Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC), bible réglementaire de la chasse pour les Fédérations, sont ou seront en cours de renouvellement dans les prochaines années (2019 pour les Vosges). **Dorénavant, ils devront être en accord avec les exigences du Schéma Régional Forêt Bois** comme par exemple :
 - o Mise en pratique d'un agrainage dissuasif strict et restrictif pour limiter les dégâts aux cultures ;
 - o Utilisation des ICE (Indicateurs de Changement Ecologique) comme outil d'aide à la décision pour l'attribution des plans de chasse cervidés : indice d'abondance (ex : comptage nocturne), indice de performance individuelle (ex : poids des faons), indice de pression sur la flore (ex : indice de consommation)
- Différentes zones à enjeux sylvicoles ont été déterminées :
 - o Zone à enjeux n°1 : secteurs les plus touchés où sera mis en place un programme d'actions spécifiques visant à rétablir un équilibre sylvo-cynégétique. Pour les Vosges, il s'agit des massifs 8D, 10A, 11B, 12B et 13D.
 - o Zone à enjeux n°2 : secteurs à surveiller pouvant intégrer le niveau 1 en cas de situation aggravée.

• **Evolution de la procédure des attributions complémentaires de sangliers :**

La Commission Grand Gibier a souhaité revoir la procédure au sujet des attributions complémentaires de sangliers en proposant des pistes d'amélioration. Les évolutions retenues sont :

- Les avis des GIC seront pris directement par les Administrateurs de la Fédération.
- Un nouveau calendrier de traitement des demandes de réattribution est défini. Désormais, les sessions d'attribution auront lieu le 2^{ème} et le 4^{ème} mercredi de chaque mois.
- Le critère d'urgence est redéfini. Désormais, une demande de réattribution de sangliers sera considérée urgente si le nombre de bracelets sollicités est égal ou supérieur à 10. Le cas échéant, elle sera traitée sans tenir compte des dates de session d'attribution.

• **Le 40^{ème} Anniversaire de l'Exposition des Trophées de Cerf :**

Cette année 2018 est marquée par le 40^{ème} anniversaire de l'exposition des trophées de cerf dans les Vosges. A cette occasion, nous avons l'honneur d'accueillir le Dr Joël GRISWARD, professeur d'université, disponible pour notre plaisir en nous présentant une conférence sur la mythologie du Cerf. Cet événement aura lieu à l'occasion de l'exposition des trophées à la salle du théâtre de la Rotonde de Thaon-les-Vosges ce dimanche 22 Avril 2018 à 11h. Cette conférence sera également agrémentée par l'exposition des Archives Départementales des Vosges intitulée : « Des bois dont on fait les Vosges. Une histoire de la forêt vosgienne ».

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTIONS/REALISATIONS

			CERF 2017/2018												CHAMOIS (ISI)			
Sous massifs	Forêts	Totale	Attr./100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 235	3 454	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 567	12 137	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1C	1 189	1 899	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1D	6 553	13 962	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1E	5 272	1 015	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 530	5 479	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 849	6 318	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1H	2 038	3 665	0,6	13	11	85%	2	2	100%	3	2	67%	8	7	88%	0	0	
somme 1	30 233	47 929	0,0	13	11	85%	2	2	100%	3	2	67%	8	7	88%	0	0	
2A	5 266	10 797	0,0	2	0	0%	0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
2B	4 510	8 405	0,1	5	3	60%	1	1	100%	1	1	100%	3	1	33%	0	0	
2C	3 482	5 576	0,1	2	2	100%	0	0		0	0		2	2	100%	0	0	
2D	1 882	7 606	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
somme 2	15 140	32 384	0,1	9	5	56%	1	1	100%	1	1	100%	7	3	43%	0	0	
3A	1 511	8 333	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	623	3 557	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 260	6 559	0,4	8	4	50%	1	1	100%	2	0	0%	5	3	60%	0	0	
3D	2 140	6 586	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 973	4 497	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 481	3 288	0,3	5	2	40%	1	1	100%	1	0	0%	3	1	33%	0	0	
3G	3 549	7 719	0,8	29	23	79%	6	5	83%	12	8	67%	11	10	91%	0	0	
somme 3	13 537	40 539	0,3	42	29	69%	8	7	88%	15	8	53%	19	14	74%	0	0	
4A	1 837	5 350	0,5	10	5	50%	2	2	100%	3	2	67%	5	1	20%	0	0	
4B	1 663	6 094	0,4	6	4	67%	1	1	100%	2	1	50%	3	2	67%	0	0	
4C	1 018	4 280	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
4D	1 605	3 211	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 303	7 324	0,2	10	4	40%	2	1	50%	3	1	33%	5	2	40%	0	0	
somme 4	10 426	26 259	0,3	27	13	48%	5	4	80%	8	4	50%	14	5	36%	0	0	
5A	8 363	14 401	0,3	26	18	69%	5	3	60%	7	5	71%	14	10	71%	0	0	
5B	11 018	17 687	0,4	44	37	84%	13	12	92%	13	12	92%	18	13	72%	0	0	
5C	3 367	6 398	0,7	24	16	67%	6	4	67%	7	5	71%	11	7	64%	0	0	
5D	2 319	5 021	0,6	13	11	85%	3	3	100%	4	4	100%	6	4	67%	0	0	
5E	3 228	4 755	1,6	53	43	81%	13	11	85%	17	13	76%	23	19	83%	0	0	
5F	2 524	4 874	0,4	11	5	45%	3	3	100%	4	1	25%	4	1	25%	0	0	
somme 5	30 819	53 136	0,6	171	130	76%	43	36	84%	52	40	77%	76	54	71%	0	0	
6A	4 648	10 441	0,3	12	5	42%	3	3	100%	3	1	33%	6	1	17%	0	0	
6B	4 631	5 957	0,0	2	1	50%	1	1	100%	0	0		1	0	0%	0	0	
6C	5 693	8 391	0,0	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	2	1	50%
somme 6	14 972	24 789	0,1	15	6	40%	4	4	100%	3	1	33%	8	1	13%	2	1	50%
7A	6 455	9 840	0,3	17	9	53%	5	4	80%	4	2	50%	8	3	38%	0	0	
7B	4 946	6 733	0,1	3	3	100%	1	1	100%	1	1	100%	1	1	100%	0	0	
somme 7	11 401	16 573	0,2	20	12	60%	6	5	83%	5	3	60%	9	4	44%	0	0	
8A	7 046	11 462	1,1	75	45	60%	29	24	83%	20	7	35%	26	14	54%	0	0	
8B	1 977	5 588	2,6	51	28	55%	11	10	91%	20	10	50%	20	8	40%	0	0	
8C	1 829	4 312	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
8D	7 829	11 916	6,2	482	306	63%	85	70	82%	197	110	56%	200	126	63%	0	0	
somme 8	18 681	33 278	3,3	608	379	62%	125	104	83%	237	127	54%	246	148	60%	0	0	
9A	7 666	9 735	0,2	12	7	58%	3	3	100%	5	3	60%	4	1	25%	0	0	
9B	20 532	24 203	0,2	44	25	57%	9	7	78%	17	7	41%	18	11	61%	0	0	
somme 9	28 198	33 938	0,2	56	32	57%	12	10	83%	22	10	45%	22	12	55%	0	0	
10A	13 405	14 360	1,6	216	167	77%	58	52	90%	81	59	73%	77	56	73%	0	0	
10B	11 527	14 735	0,4	50	28	56%	10	10	100%	19	10	53%	21	8	38%	0	0	
somme 10	24 932	29 095	1,1	266	195	73%	68	62	91%	100	69	69%	98	64	65%	0	0	
11A	4 537	5 494	1,4	63	39	62%	11	10	91%	26	15	58%	26	14	54%	0	0	
11B	3 482	4 423	4,6	160	121	76%	31	26	84%	64	46	72%	65	49	75%	0	0	
11C	4 060	6 694	1,3	53	34	64%	10	9	90%	21	13	62%	22	12	55%	0	0	
somme 11	12 079	16 611	2,3	276	194	70%	52	45	87%	111	74	67%	113	75	66%	0	0	
12A	11 238	15 735	1,3	144	106	74%	28	25	89%	56	37	66%	60	44	73%	9	6	67%
12B	11 174	11 776	3,1	349	233	67%	66	45	68%	140	89	64%	143	99	69%	43	26	60%
12C	3 042	5 411	0,4	12	9	75%	3	3	100%	4	3	75%	5	3	60%	0	0	
somme 12	25 454	32 922	2,0	505	348	69%	97	73	75%	200	129	65%	208	146	70%	52	32	62%
13A	7 423	8 871	0,1	7	4	57%	3	2	67%	1	1	100%	3	1	33%	0	0	
13B	3 699	4 017	1,0	38	29	76%	6	4	67%	15	13	87%	17	12	71%	1	1	100%
13C	2 434	2 989	2,2	53	35	66%	11	10	91%	20	12	60%	22	13	59%	1	0	0%
13D	6 870	8 988	2,2	153	123	80%	30	29	97%	61	44	72%	62	50	81%	30	17	57%
13E	3 302	4 378	0,3	10	3	30%	1	1	100%	3	2	67%	6	0	0%	3	3	100%
13F	3 893	4 568	0,2	8	1	13%	1	0	0%	3	1	33%	4	0	0%	58	39	67%
13G	9 173	11 691	0,4	40	21	53%	9	8	89%	13	8	62%	18	5	28%	5	1	20%
somme 13	36 794	45 502	0,8	309	216	70%	61	54	89%	116	81	70%	132	81	61%	98	61	62%
Bilan départemental	272 666	432 955	0,8	2317	1570	68%	484	407	84%	873	549	63%	960	614	64%	152	94	62%

PAR SOUS-MASSIFS CYNETIQUES

CHEVREUIL 2017/2018										SANGLIER 2017/2018				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
5,5	124	94	76%	63	46	73%	61	48	79%	7,8	175	31	150	86%
3,9	333	236	71%	170	123	72%	160	110	69%	9,3	796	195	718	90%
5,7	68	49	72%	35	26	74%	32	22	69%	11,9	141	50	138	98%
5,0	327	263	80%	165	135	82%	158	126	80%	7,8	510	137	448	88%
4,8	252	218	87%	127	112	88%	119	104	87%	7,3	387	75	285	74%
9,8	150	146	97%	76	73	96%	73	72	99%	10,8	166	57	131	79%
6,0	172	130	76%	89	71	80%	81	58	72%	13,2	377	136	343	91%
5,2	106	89	84%	55	44	80%	51	45	88%	13,3	271	98	227	84%
5,1	1532	1225	80%	780	630	81%	735	585	80%	9,3	2823	779	2440	86%
5,1	268	235	88%	135	121	90%	127	111	87%	3,4	178	17	121	68%
5,3	239	206	86%	121	103	85%	112	99	88%	4,5	203	49	165	81%
6,1	212	176	83%	105	88	84%	105	86	82%	5,5	191	54	169	88%
6,8	128	101	79%	65	52	80%	60	48	80%	6,9	130	41	99	76%
5,6	847	718	85%	426	364	85%	404	344	85%	4,6	702	161	554	79%
9,2	139	122	88%	74	64	86%	64	57	89%	4,8	73	21	38	52%
12,5	78	53	68%	40	24	60%	38	29	76%	9,1	57	18	43	75%
7,2	163	131	80%	84	72	86%	78	58	74%	10,2	231	74	161	70%
7,8	167	137	82%	83	71	86%	79	64	81%	8,0	172	30	117	68%
6,7	132	112	85%	67	59	88%	64	52	81%	8,9	175	22	139	79%
7,3	108	69	64%	54	32	59%	52	35	67%	7,9	117	29	82	70%
8,0	285	218	76%	146	106	73%	137	111	81%	9,9	353	55	279	79%
7,9	1072	842	79%	548	428	78%	512	406	79%	8,7	1178	249	859	73%
7,7	142	116	82%	72	58	81%	68	56	82%	9,6	177	36	118	67%
9,2	153	120	78%	77	61	79%	74	57	77%	13,2	220	49	151	69%
8,3	84	71	85%	42	36	86%	41	34	83%	3,7	38	7	21	55%
6,0	96	75	78%	50	40	80%	45	34	76%	3,1	50	7	33	66%
4,5	195	168	86%	100	85	85%	95	83	87%	4,2	182	68	133	73%
6,4	670	550	82%	341	280	82%	323	264	82%	6,4	667	167	456	68%
4,1	342	280	82%	174	150	86%	160	126	79%	4,8	402	87	314	78%
3,8	420	382	91%	212	189	89%	201	186	93%	7,1	785	189	669	85%
3,4	115	99	86%	57	50	88%	56	47	84%	5,0	168	48	139	83%
4,8	112	86	77%	57	47	82%	54	38	70%	3,7	86	16	50	58%
4,8	156	125	80%	79	66	84%	75	58	77%	4,2	135	9	91	67%
4,6	116	97	84%	60	49	82%	55	48	87%	3,3	84	15	47	56%
4,1	1261	1069	85%	639	551	86%	601	503	84%	5,4	1660	364	1310	79%
4,9	228	210	92%	115	108	94%	113	102	90%	4,8	223	79	179	80%
3,5	164	158	96%	83	79	95%	80	78	98%	3,8	175	56	159	91%
2,9	164	137	84%	82	68	83%	81	68	84%	1,7	97	32	53	55%
3,7	556	505	91%	280	255	91%	274	248	91%	3,3	495	167	391	79%
3,5	226	173	77%	112	85	76%	110	87	79%	4,1	265	61	192	72%
4,4	218	163	75%	112	81	72%	104	80	77%	4,2	207	36	158	76%
3,9	444	336	76%	224	166	74%	214	167	78%	4,1	472	97	350	74%
4,0	280	233	83%	140	116	83%	138	115	83%	10,4	736	197	629	85%
6,4	127	117	92%	65	62	95%	62	55	89%	9,4	186	36	156	84%
8,1	148	121	82%	77	58	75%	71	63	89%	7,1	130	25	82	63%
4,6	361	270	75%	184	137	74%	174	132	76%	13,5	1054	273	881	84%
4,9	916	741	81%	466	373	80%	445	365	82%	11,3	2106	531	1748	83%
3,8	288	210	73%	143	104	73%	143	105	73%	5,3	404	85	297	74%
2,9	600	417	70%	308	223	72%	291	194	67%	3,9	797	120	558	70%
3,1	888	627	71%	451	327	73%	434	299	69%	4,3	1201	205	855	71%
2,3	306	196	64%	153	104	68%	152	92	61%	2,1	276	39	185	67%
5,5	638	493	77%	318	239	75%	317	251	79%	3,2	373	68	248	66%
3,8	944	689	73%	471	343	73%	469	343	73%	2,6	649	107	433	67%
5,3	239	175	73%	121	92	76%	118	83	70%	3,6	164	12	95	58%
3,4	117	80	68%	58	41	71%	59	39	66%	3,7	130	31	94	72%
4,6	186	139	75%	92	70	76%	92	69	75%	3,2	131	20	92	70%
4,5	542	394	73%	271	203	75%	269	191	71%	3,5	425	63	281	66%
3,3	368	318	86%	187	161	86%	181	157	87%	2,9	327	66	252	77%
2,2	242	151	62%	120	80	67%	119	70	59%	1,6	180	28	116	64%
4,6	139	118	85%	69	62	90%	69	56	81%	2,5	76	16	48	63%
2,9	749	587	78%	376	303	81%	369	283	77%	2,3	583	110	416	71%
2,8	210	169	80%	108	85	79%	102	84	82%	1,8	131	15	97	74%
2,9	106	77	73%	53	39	74%	53	38	72%	1,1	41	0	16	39%
4,1	100	89	89%	50	43	86%	50	46	92%	1,7	41	10	22	54%
1,7	114	93	82%	57	47	82%	57	46	81%	1,5	104	32	63	61%
2,5	83	82	99%	42	41	98%	41	41	100%	1,1	35	5	24	69%
2,9	114	92	81%	57	43	75%	57	49	86%	1,6	61	8	27	44%
3,5	317	271	85%	158	132	84%	158	138	87%	1,3	120	34	68	57%
2,8	1044	873	84%	525	430	82%	518	442	85%	1,4	533	104	317	59%
4,2	11465	9156	80%	5798	4653	80%	5567	4440	80%	4,9	13494	3104	10410	77%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU - Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs et Nicolas BRETON

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



Depuis notre dernière Assemblée Générale, la Commission Dégâts de Gibier s'est réunie 3 fois. Les principaux points abordés étaient les suivants :

→ Le 15 juin 2017 :

- L'analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts de semis de maïs et une analyse des améliorations à apporter aux protections sur ces secteurs.
- Le rappel sur le fonctionnement de mise à disposition du matériel de protection :
 - ▶ demande spécifique hors cadre habituel (clôture fixe) : ces dernières doivent être adressées par écrit à la FDCV accompagnées des plans, devis et autres éléments nécessaires à l'analyse permettant à la Commission d'étudier le dossier et de se prononcer.
 - ▶ demande classique : signature de l'accord local par les chasseurs et l'exploitant agricole puis transmission à la FDCV avec obligation de cotiser au Contrat de Services et d'adhérer au GIC.
- L'étude de deux demandes de financement de protections « fixes » de grandes cultures pour lesquelles la Commission a émis un avis défavorable :
 - ▶ Le GAEC DE CHENIMONT à Dompaire qui portait sur l'implantation d'une clôture fixe électrifiée autour d'une parcelle de 30Ha en céréales jouxtant un massif forestier sur un côté.
 - ▶ L'EARL MATHIEU à Aouze qui portait sur l'implantation d'une clôture fixe de type grillage à mouton sur les 2/3 du périmètre d'un parcellaire de 35Ha de céréales, laissant un côté ouvert.
- L'étude d'une demande de remboursement d'une facture d'achat de matériel de protection électrique déposée par le GAEC DE CHAMPAGNE à Chermisey. La Commission a émis un avis défavorable à cette demande et a rappelé le processus de demande de mise à disposition de matériel fédéral.
- La Commission a également pris connaissance des décisions de la Commission Nationale d'Indemnisation notamment concernant la majoration de 15% de tous les barèmes d'indemnisation des travaux de remise en état pour les 100 communes vosgiennes classées en zone montagne.

→ Le 20 octobre 2017 :

- L'analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts sur récolte maïs, avec pour objectif la sensibilisation des Sociétés de chasse en ce début de saison.
- La présentation et l'étude d'une demande d'indemnisation spécifique en complément de l'indemnisation « classique » de l'EARL DES VERRIERES à Hadigny les Verrières, pour des dégâts de sangliers sur maïs ensilage. La Commission a émis un avis défavorable à cette demande.
- La présentation et l'étude de différents éléments concernant principalement le secteur de Hadol avec entre autre, une pétition des JA du canton et un courrier de leur Président départemental concernant les dégâts de gibier et des actes de braconnage, un dossier de dégâts du GAEC DE LA MENFOSSE ainsi qu'une demande de CSL concernant ce secteur.
- L'étude d'une demande de protection « fixe » de céréales concernant le GAEC DE BERGIBOIS à Saint-Menge qui portait sur l'implantation d'une clôture fixe électrifiée autour d'une parcelle de 10Ha jouxtant un massif forestier sur un côté. La Commission a émis un avis défavorable.
- La proposition de travailler et mettre en place une nouvelle convention concernant le subventionnement de certaines clôtures fixes. Dossier validé par le CA de décembre 2017.
- L'analyse de la décision du Tribunal d'Instance d'Epinal concernant notre recours contre le GAEC DE LA VOIE ROMAINE.

→ Le 17 janvier 2018 :

- L'analyse des prélèvements de sangliers et des dégâts avec des projections pour le printemps 2018.
- L'analyse et l'étude des dossiers et des dégâts concernant les cultures de pois et les cultures biologiques. Après quoi, les conventions « de fourniture de matériel » et « de subventions pour la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures » ont été modifiées pour y inclure les cultures de pois.
- Projet de budget 2018-2019 avec projections des dépenses liées aux dégâts de gibier.
- Bilan des rencontres avec le monde agricole et des travaux entrepris avec la FDSEA sur divers dossiers dont la plupart concernant directement les dégâts de gibier.
- Point sur les CSL passés, en cours et à venir et sur les propositions qui en découlent.

En dehors de la Commission Fédérale « classique », plusieurs groupes de travail se sont réunis au cours de l'année pour étudier et travailler sur les principaux points suivants :

- Recours GAEC DE LA VOIE ROMAINE et seuils d'indemnisation,
- Conventions clôtures : « classiques », « fixes », « subvention pose, entretien et surveillance »,
- Classement commune « nuisible » du sanglier,
- Classement points noirs,

• Nouvelle réglementation nationale et décisions des tribunaux :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouveau décret concernant l'indemnisation des dégâts de gibier est entré en application. Ce dernier modifie notamment les seuils d'indemnisation et permet aux Fédérations de facturer des frais d'expertise aux agriculteurs quand ils ne sont pas atteints ou pour des déclarations abusives.

L'Administration vosgienne et la CNI ne nous donnant pas raison sur l'application de ces seuils, nous avons, en septembre 2016, attaqué le GAEC DE LA VOIE ROMAINE devant le Tribunal d'Instance d'Epinal. La décision du jugement est tombée le 20 octobre 2017 nous condamnant à indemniser le dossier de dégâts du GAEC et à lui verser 400€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Suite à cette décision et aux conseils de la Fédération Nationale des Chasseurs, la FDCV a déposé un recours devant la cour de cassation. Nous sommes donc en attente d'un nouveau jugement.

• Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :

Au cours de la saison passée, nous avons également réuni à trois reprises les estimateurs afin de les tenir informés de l'évolution de la réglementation et d'établir, grâce à leurs informations, un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Toutes ces données nous permettent d'informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain.

Le nombre de déclarations de dégâts augmentant, la Fédération a également entrepris la formation de nouveaux estimateurs à partir du printemps 2018, afin de renforcer la liste préfectorale existante.

• Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS.

Cette dernière s'est réunie trois fois pour 2017, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider, ou non, les abattements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2017, par rapport à 2016, ces derniers ont augmenté en moyenne de 8% pour les pertes de récolte maïs, se sont maintenus pour les pertes de récolte céréales et prairie et ont augmenté en moyenne de 5% pour les remises en état et ressemis.

A l'heure actuelle, suite au désaccord concernant l'application des seuils d'indemnisation, la Formation Spécialisée est régulièrement amenée à étudier des recours déposés par les exploitants agricoles. Cette situation perdurera tant que le jugement cité dans le point précédent ne sera pas rendu...

COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Gérard LABOUREL (GIC Neuné), Yves POUSIN (GIC Darney), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

La Fédération multiplie ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'animations ou de participations. Pour la saison 2017/2018, voici les principales actions menées :

- Les formations à Tignécourt qui ont rencontré un grand succès avec les interventions de l'ONF et de l'ONCFS en plus des agents de terrain de la FDCV. 3 sessions de formation se sont déroulées cet hiver avec une journée dédiée sur la réglementation cynégétique, la sécurité et les notions forestières et une seconde journée dédiée à la chasse. En complément, afin de contribuer à la réalisation des plans de tirs sur ce territoire, trois journées de chasse en battue ont été organisées avec des associations spécialisées cynégétiques, les estimateurs et les bénévoles de la FDCV.
- L'invitation de 13 jeunes permis à un stage de perfectionnement très apprécié à l'institut François Sommer dans les Ardennes.
- La réalisation de la traditionnelle exposition annuelle des trophées de cerfs, chamois et brocards d'été qui rencontre toujours un franc succès.
- L'appel à projet « Je plante une haie dans mon école », lancé avec le Conseil Départemental, fut une réussite. 17 établissements scolaires ont été retenus et ont bénéficié de ce dispositif avec plantation d'arbres fruitiers dans leur enceinte et présentation pédagogique en salle en même temps.



Retour sur quelques actions phares de cette année :

- *Sur les traces du Mobil'Faune 88 :*

Cette année, ce sont plus de 1000 enfants qui ont pu découvrir, via une animation, notre Mobil'Faune 88 et l'affluence ne se tarit pas, pour preuve les délais de réservation sont de plus en plus longs.

Cette sensibilisation ne s'est pas limitée aux scolaires car le grand public a bénéficié des différentes facettes de notre outil de communication sur plusieurs manifestations vosgiennes, notamment lors de la Fête de la biodiversité d'Epinal ou le rassemblement des sports de nature à Xonrupt, mais également lors de la Fête de la Chasse au magasin Décathlon d'Epinal.

A cela, il faut ajouter toutes les autres sorties du Mobil'Faune 88 lors des manifestations locales auxquelles les Sociétés de chasse participent.

L'intérêt de ce support est son côté modulable et évolutif. De nouveaux outils vont encore voir le jour avec un jeu sur les appeaux et le cycle des bois du cerf.

Pour la future saison, la FDCV s'est déjà engagée à participer à diverses manifestations comme la Fête de la Biodiversité à Epinal, « Les Sylviades » à Luvigny ou le week-end « chasse » du magasin Décathlon d'Epinal.

- **La Chasse à 0€ :**



L'opération a vu le jour début 2017 dans les Vosges et a remporté un grand succès en dépassant largement l'objectif fixé de 400 dossiers d'inscription. Effectivement, nous avons enregistré 515 dossiers, formé 446 candidats et recruté 280 nouveaux chasseurs dans nos rangs.

Pour rappel, l'offre comprenait :

- L'inscription à l'examen du permis de chasser ;
- Le DVD « L'examen du permis de chasser, les exercices pratiques et la sécurité à la chasse » ;
- Les formations théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser ;
- La validation nationale annuelle du permis de chasser ;
- L'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur ;
- L'abonnement annuel à la revue « Chasseurs de l'Est » ;
- L'accès à un ou plusieurs territoires de chasse ;
- Des bons plans et réductions pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

Pour assurer au mieux ce résultat, l'ensemble des personnels de la Fédération a été fortement mobilisé dans l'organisation tant administrative que technique.

Face à ce succès, le conseil d'administration de la FDCV a décidé de reconduire cette opération pour 2018 et nous remercions chaleureusement tous nos sponsors et partenaires qui poursuivent cette démarche à nos côtés pour permettre aux nouveaux chasseurs de s'équiper au mieux et à coût préférentiel.

- **Vers une évolution du site internet fédéral :**

La commission Animation travaille depuis l'an dernier à la refonte du site Internet de la Fédération. Un groupe de travail spécifique a déterminé le prestataire et travaille sur le contenu à insérer dans le nouveau site. Le souhait est d'aboutir à un produit final accueillant, pratique, ergonomique et interactif.

- **Un nouveau support de communication :**

En 2017, nous avons conçu des pochettes plastiques vous permettant de ranger vos permis de chasser. Celles-ci ont été diffusées à l'ensemble des chasseurs des Vosges avec leur validation annuelle.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Denis VAUTRIN, Michel LÉBOUBE (ADGCP88), Vincent CANIVET et 2 Louvetiers (Claude GIGNEY, Jean-Louis NAVARRO)

La réunion annuelle de la commission antibraconnage s'est tenue le 2 février dernier. Ce fut l'occasion pour ses membres de faire un bilan des actions du service terrain de notre Fédération (Surveillances diverses, Opérations Brame du cerf, Contrôle lors de battues, Constatations d'acte braconnage, repérage sur le terrain).

En 2017, sur les 27 procédures diligentées par les services de l'O.N.C.F.S, 5 sont à l'initiative de nos agents avec le concours précieux des gardes particuliers.

Des timbres amendes ont par ailleurs également été dressés principalement pour des infractions au S.D.G.C.

Il a été souligné l'importance de renforcer la proximité avec les gardes particuliers qui jouent un rôle essentiel dans la surveillance des territoires.

C'est à ce titre qu'une première réunion s'est tenue début décembre avec une soixantaine de gardes convoqués pour diffuser une mise à jour de la réglementation en vigueur, répondre aux questions et témoigner à ceux-ci notre soutien dans l'exercice de leurs missions.

La commission a ensuite voté une proposition de budget à hauteur de 5.700 Euros, somme ventilée dans l'achat de matériels performants.

Pour 2018, les membres de la commission souhaitent que les agents de développement soient présents le plus possible sur le terrain et notamment les week-ends, qu'ils continuent de redynamiser les réseaux de Gardes-Chasse Particuliers et qu'ils renforcent leurs contacts avec les services de Gendarmerie et de Police.

Je rappelle que l'antibraconnage est l'affaire de TOUS et qu'un renseignement, même s'il semble anodin, peut permettre de corroborer d'autres informations déjà portées à notre connaissance.

N'hésitez donc pas à prendre attache avec le Service Terrain de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges.



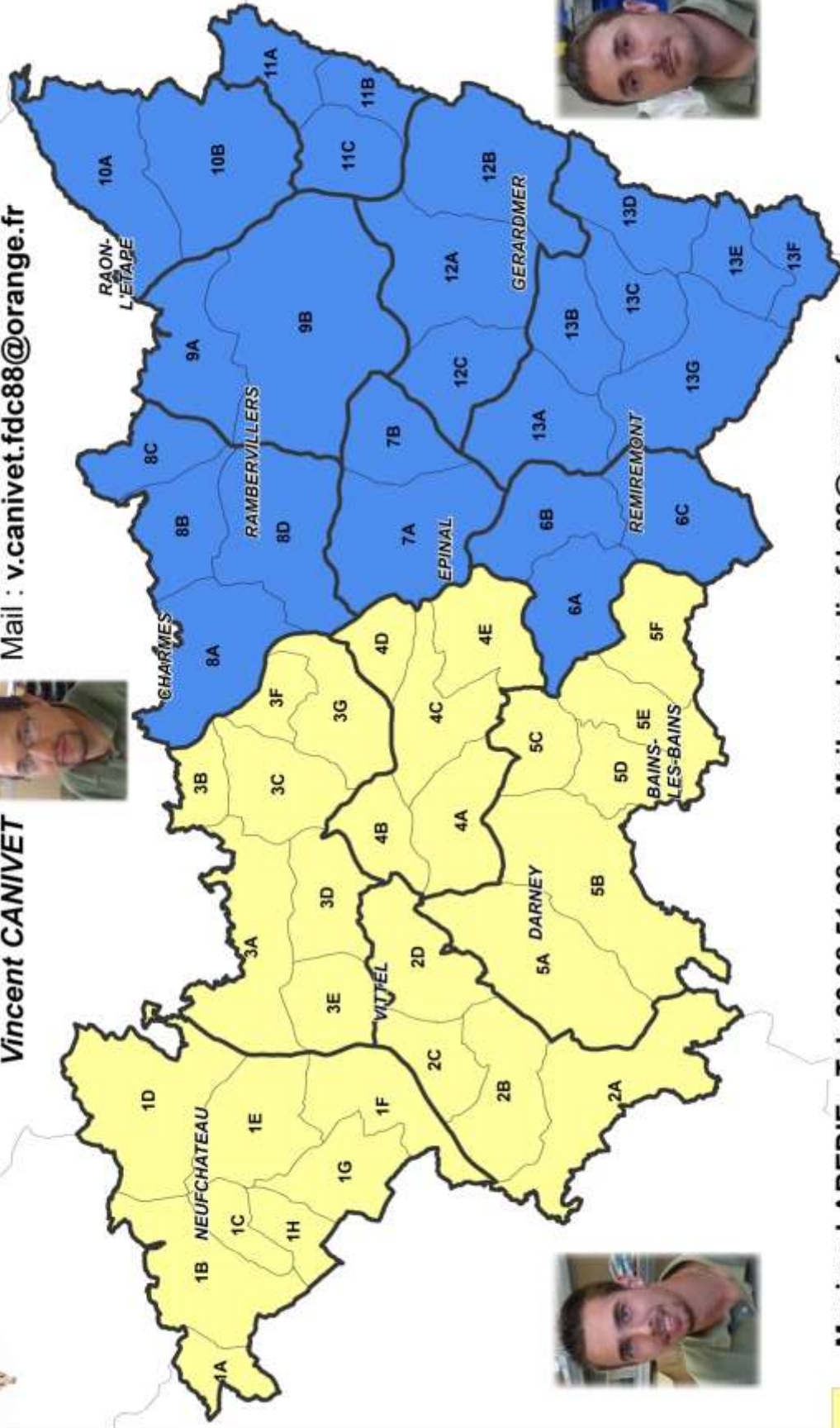


SERVICE TERRAIN

Responsable de service :
Vincent CANIVET



Tel : 06.45.67.59.13
Mail : v.canivet.fdc88@orange.fr



Maxime LABEDIE - Tel: 06.08.51.98.23 - Mail: m.labedie.fdc88@orange.fr



Alexandre BELLO - Tel: 06.83.59.29.70 - Mail: a.bello.fdc88@orange.fr



ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)

Président : Michel LÉBOUBE

On note avec plaisir une stabilité du nombre d'adhérents dans notre association depuis quelques années, avec une moyenne aux alentours de 150 gardes-chasse particuliers.

Cette année encore, nous avons effectué plusieurs sorties intéressantes avec les agents de développement de la FDCV, tant sur des sorties de contrôle qu'en renfort sur des opérations de surveillance antibraconnage. Les gardes sont à l'origine de très bonnes remontées d'informations vers les services de la FDCV et vers l'ONCFS.

Au niveau des formations, l'ADGCP 88 a pu proposer, pour la première fois, à ses adhérents de participer à diverses formations afin d'étendre l'extension de l'agrément de garde-chasse particulier à différents modules. Les formations suivantes ont été organisées :

- 1 formation module 4 (bois et forêt) pour 4 gardes dans le département de l'Yonne
- 1 formation module 4 (bois et forêt) pour 3 gardes dans le département du Doubs
- 1 formation module 5 (voirie circulation routière) pour 19 gardes dans l'Yonne



L'ADGCP 88 participe également activement à la formation des candidats au permis de chasser. 5 gardes-chasse particuliers sont agréés en tant que formateur pour le Permis de chasser. Le nombre de formations a largement augmenté cette année avec l'opération « Chasse à 0 € » qui a rencontré un vif succès.

Enfin, le Président Michel LÉBOUBE a participé au colloque sur les gardes particuliers qui s'est tenu à l'Université de Haute Alsace de Mulhouse en ce début d'année 2018.

L'ADGCP 88 invite chaleureusement les nouveaux gardes particuliers à rejoindre l'association. La permanence est toujours ouverte aux nouveaux et anciens gardes-chasse particuliers tous les vendredis de 14h à 16h30 au siège de la Fédération des Chasseurs des Vosges.



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

La saison 2016 - 2017 fut riche et fructueuse.

En effet, comme tous les ans les membres de notre association se sont investis pour promouvoir et défendre la chasse au grand gibier dans notre région. Toutes les occasions ont été bonnes pour le présenter, l'expliquer pour mieux le faire connaître et surtout le chasser. Les cervidés, suidés et caprinés qui nous font courir tout au long de la saison nous apportent cette poussée d'adrénaline que nous recherchons lorsque nous sommes en quête de ces animaux. L'émotion qu'ils nous procurent à leur vue et la satisfaction que l'on ressent après les avoir combattus font de nous des préleveurs avisés. Les tirs sélectifs et raisonnés garantissent une pérennité de la chasse dans un contexte sans cesse en évolution.

C'est dans cet esprit de perfectionnement et d'instauration d'une éthique que nous organisons tous les ans le BREVET GRAND GIBIER. De plus en plus de chasseurs le connaissent et s'y intéressent. Conscients que la chasse évolue, surtout dans les mentalités, beaucoup sont convaincus qu'il est nécessaire d'approfondir ses connaissances afin d'évoluer au rythme de la société car la réglementation et les responsabilités de chacun (organisateur et chasseurs) sont de plus en plus compliquées. Le prochain examen aura lieu les 16 et 23 juin, les cours viennent de commencer, il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Tous renseignements au 06 08 51 56 14.

Parallèlement à notre implication dans la formation complémentaire des chasseurs de grand gibier, nous contribuons à promouvoir à sa connaissance au travers des expositions de leurs trophées. Tous les ans nous assurons une participation active à la cotation des trophées (cerfs, brocards, chamois et sangliers). D'initiative, nous sélectionnons à leur arrivée les trophées qui nous paraissent intéressants et les « cotons » suivant les critères du CIC. Nous préférons que ce soit les tireurs qui demandent une cotation, cela montrerait de leur part plus d'intérêt, plus d'éthique et compléterait l'acte de chasse. Les autres trophées sont examinés individuellement et l'âge de l'animal **estimé** suivant la dentition (d'où l'intérêt d'avoir la bonne demi-mâchoire !!). Les pastilles de couleur n'ont qu'une valeur indicative et pédagogique elles ne sanctionnent surtout pas un mauvais prélèvement et sont sans conséquence pour l'attribution des plans de chasse.

L'A.G.A.G.G. entretient d'excellentes relations avec les associations voisines qui ont comme elle à cœur de défendre le cerf contre les tentatives de son éradication dans nos massifs. Le chevreuil pourrait également être reconsidéré comme un gibier attractif et motivant. Le sanglier nous amuse mais nous coûte très cher... Dommage qu'il soit devenu le gibier de base au détriment du chevreuil.

La politique de concertation menée par la fédération avec les différentes institutions départementales dans la gestion du grand gibier nous convient et nous y souscrivons.

Par St Hubert, bonne AG, bonne expo et bonne année de chasse à tous.

L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)

Président : William THUON

Encadrée par le « Schéma Départemental de Gestion Cynégétique », l'Association est en ordre de marche avec **35 Conducteurs Agréés** par l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge.

La barre est haute pour cette discipline après chasse dans notre département. Ceci amène les Vosges dans les 7 départements qui franchissent la barre des 6% d'interventions.

D'abord BRAVO aux Chasseurs qui, animés d'un grand respect pour la grande faune, donne ses lettres de noblesse à la chasse Vosgienne.



Sur cette campagne 2017/2018, nos conducteurs ont effectué **1611 Interventions** :

- **Dont 469 contrôles de Tir :**

Le chasseur demande une vérification de son tir. Hélas rien, pas d'indice de blessure, mais pour nous le chien de rouge confirmé ne perçoit pas l'odeur d'une blessure transmise par le pied de l'animal pour partir sur sa voie. Arrêt de la recherche avec regret et soulagement du chasseur.

- **Et aussi hélas 581 Echecs :**

- 1) Compte tenu d'interventions de plus en plus rapidement après le tir, les animaux défendent chèrement leur vie car ils sont encore vivants. Comme souvent la blessure est inconnue, l'équipage prend un grand risque de faire fuir l'animal encore plus loin.

Dans le cadre de cette campagne, **38,27% d'animaux repris** étaient encore vivants !

- 2) Amis chasseurs, certains font encore des erreurs dans **la gestion après tir**. Du calme ! Et rien que du calme. Balisage et en fin de battue prévenir son chef de ligne. Calme... on se retire de l'Anschluss.
- 3) Un équipage qui (re)démarre avec un jeune chien, ce sont deux jeunes qui débutent. Alors sur certaines recherches, il peut y avoir un échec surtout en poursuite malgré un bon travail de pistage en longe. Un chien confirmé, c'est 3 ans d'âge avec déjà 150/200 recherches dans la musette.

- **Nos réussites : 549**

	Réussites 2015/2016	Réussites 2016/2017	Réussites 2017/2018
Cerfs-Biches-Faons	65	77	69
Chevreuils	131	145	149
Sangliers	301	291	330
Chamois	0	5	1
Total	497	518	549

Pas de commentaire : 549 Chasseurs heureux !

Chasseurs et Conducteurs Vosgiens, toutes mes Félicitations et caresses pour vos « Limiers Chiens de Rouge » !

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT

Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges (ACAV) 1993 – 2018

25 ans déjà que l'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges fait partie du paysage Cynégétique Vosgien.

En 25 ans, la chasse a bien évolué et la chasse à l'arc également. Elle fait maintenant partie intégrante du monde cynégétique Français avec plus de 80 associations regroupées au sein de la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (FFCA).



L'AG de l'ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 9 juin 2018 à 17h00 à l'auberge du Ruxelier à Cheniménil.

La journée se terminera par le repas de l'Association pour fêter dignement ce quart de siècle d'existence.

Le dimanche 10 juin 2018, un parcours sur cibles 3D sera à disposition toute la journée.

La formation (JFO)

2017 a encore vu une quarantaine de chasseurs venir passer la JFO. Cette formation se déroule désormais sur le terrain d'entraînement de l'ACAV au Ruxelier à Cheniménil.

L'avantage de ce site permet de disposer, au même endroit, d'une salle de formation, d'un terrain permettant la pratique du tir à l'arc en toute sécurité et de la restauration.

Les entraînements ACAV

Les entraînements ont lieu tous les premiers samedis du mois.

Toutes les informations concernant les activités de l'association sont consultables sur le site de l'ACAV : www.acav88.fr



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Denis BRETON

L'APRAV est aujourd'hui conduite par une équipe en partie renouvelée. En effet, Philippe LAURENT, après 15 ans de bons et loyaux services, a souhaité passer la main.

Nous avons, pour fin 2018, une priorité absolue : le nouvel arrêté « nuisible » du groupe 2 (renard, fouine, martre...). Celui-ci doit être revu, d'où l'importance capitale de notre participation aux différentes réunions. Je vous demande donc une mobilisation urgente et d'envergure dans les demandes ci-après. Je sais que notre nouvelle équipe peut compter sur vous.

Nous sommes actuellement, en 2017/2018, 135 adhérents à l'APRAV.

Il faut absolument nous mobiliser :

Beaucoup de piégeurs jouent bien leur rôle et des déclarations de piégeages nous parviennent, mais il faut plus de déclarations de dégâts pour prouver notre utilité.

Il faut aussi se retrousser les manches et être à l'affût de toutes les erreurs que l'on peut voir ou lire un peu partout afin de rétablir l'information diffusée au grand public.

Enfin, chacun de nous doit garder le souci de bien remplir ces déclarations de dégâts Nuisibles, notamment avec la nouvelle réglementation et la prise en compte des dommages aux biens des particuliers. Il faut continuer et rester vigilant, ce travail de paperasse est tellement important pour le classement nuisible d'une espèce.

Pour rappel, la validation des déclarations de piégeage en mairie sont valables pour 3 ans.

Les activités de notre association en 2017:

- En septembre 2017, une formation piégeage a été organisée avec le concours de la FDCV. Une vingtaine de nouveaux piégeurs ont été agréés.
- Organisation d'un stand à la journée « chasse » du magasin Décathlon à Epinal.
- Participation aux expositions de trophées brocards d'été, cerfs et chamois.
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture.
- Achats et ventes de pièges pour les adhérents et les communes.
- Interventions de Piégeage des adhérents chez les privés et les collectivités.

Comme chaque année, je remercie les piégeurs bénévoles qui interviennent chez les particuliers et les collectivités suite aux demandes reçues.

Je rappelle que l'adhésion annuelle à l'association va du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

La cotisation reste fixée à 16,50 €, pour la campagne 2018/2019 et 5 € pour les jeunes la première année.

L'autocollant APRAV est en vente au prix de 1,50 €.

Rappel de la loi :

Nous devons tous, annuellement, déclarer nos prises ou le non piégeage de l'année en cours. Bilan annuel à retourner avant le 30 septembre 2018 à la FDCV.

Projets et activités en 2018 :

- Formation au piégeage 2018 (suivant le nombre de candidats)
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture
- Vente de pièges
- Présence de l'APRAV au week-end « chasse » du magasin Décathlon à Epinal en septembre.

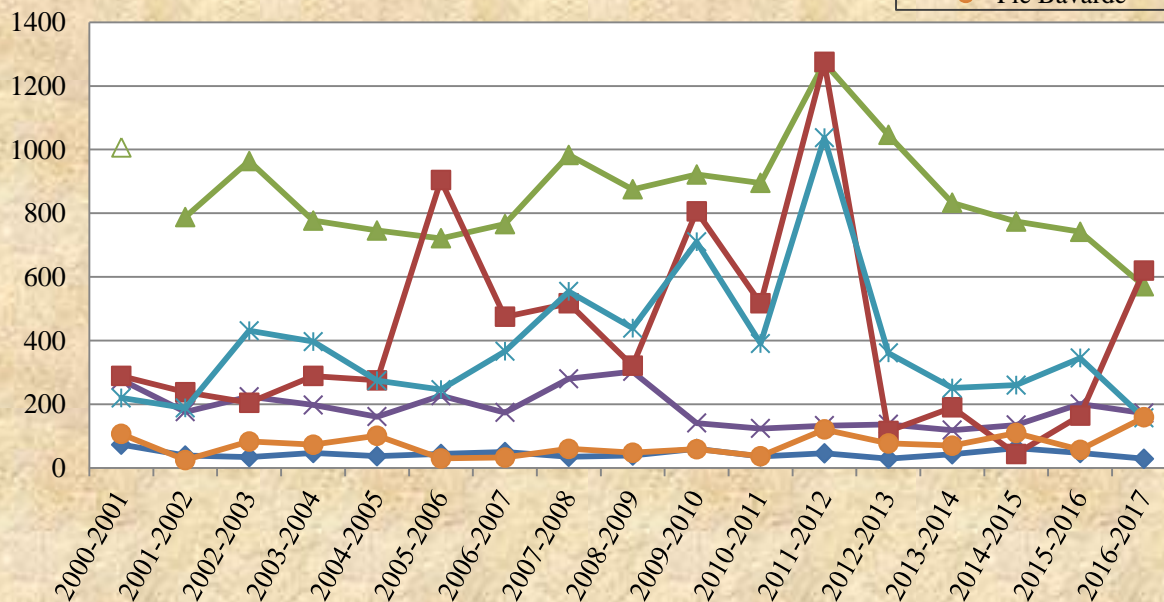


Bilan des captures en 2017 et totaux sur 17 années (Source : Nicolas BRETON)

Saison	Nombre de communes piégées	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corbeau Freux	Corneille Noire	Pie Bavarde	Geai des Chênes	Étourneau Sansonnet	Hermine	Blaireau	Rat musqué	Ragondin	Chat Forestier (Sauvage)	Hérisson	Chat domestique	Chien domestique	Buse Variable	autres rapaces diurnes	rapaces nocturnes	Choucas des Tours
2000-2001	95	1007	276	73	13	12	289	220	107	19	0	2	27	37	2	19	122	180	6	11	5	1	5
2001-2002	95	788	176	39	11	3	238	188	25	14	0	4	17	37	1	0	97	95	3	13	3	0	0
2002-2003	97	964	224	34	30	6	205	431	83	17	10	5	24	42	0	13	75	120	2	8	2	0	3
2003-2004	89	777	198	47	21	4	289	397	73	25	112	1	17	66	2	7	89	157	2	24	6	1	6
2004-2005	108	746	161	37	17	4	275	274	101	25	162	1	18	97	5	11	108	143	12	17	0	1	0
2005-2006	91	721	227	44	19	10	904	246	30	17	15	0	30	114	5	29	135	247	4	35	5	0	0
2006-2007	81	766	174	50	32	23	475	366	33	17	11	3	28	192	19	14	128	233	4	16	0	0	0
2007-2008	146	983	280	35	59	7	517	554	60	8	80	8	42	190	17	35	139	311	8	20	10	2	12
2008-2009	134	875	303	39	35	4	321	439	48	27	54	4	22	170	5	20	65	119	3	32	1	1	65
2009-2010	134	922	141	60	51	8	806	710	59	21	41	2	26	138	30	14	84	148	9	24	6	0	4
2010-2011	130	895	124	36	44	3	517	391	37	21	6	3	47	157	18	13	87	175	19	15	9	1	9
2011-2012	150	1273	133	46	29	11	1275	1037	121	17	18	7	60	238	28	21	174	234	8	37	3	0	36
2012-2013	137	1046	137	29	30	11	116	361	77	44	5	2	57	276	19	26	125	220	5	26	14	4	1
2013-2014	127	833	119	43	17	10	190	251	70	34	0	3	76	87	25	52	174	179	17	8	1	0	16
2014-2015	125	774	135	62	14	16	44	260	110	18	4	1	51	147	59	7	147	262	3	13	6	0	5
2015-2016	124	742	201	47	26	5	164	345	57	26	6	4	66	95	125	14	151	226	4	18	5	0	31
2016-2017	115	571	172	29	24	5	620	157	159	21	2	2	50	70	87	12	143	274	1	15	4	0	72

Evolution des captures par piégeage des principales espèces prédatrices

nb de capture



ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS (AJNCV)



Présidente : Elodie CADORÉ

Cette année, ce sont douze activités qui ont été proposées aux adhérents de l'association.

Après l'assemblée générale, le traditionnel ball-trap a rassemblé une vingtaine de participants. Nous avons ensuite organisé au mois de juillet, conjointement avec l'AGAGG 88, la matinée d'observation aux Chamois dans les Hautes-Vosges, mais celle-ci s'est vue annulée une fois sur place en raison de l'épais brouillard.

Le mois d'août a été animé, lui aussi, avec l'après-midi de réglages de carabines ainsi que du tir sur sanglier courant, une petite remise en forme avant la nouvelle saison qui a permis à une dizaine d'adhérents de s'entraîner lors de cette activité.

En septembre, l'association a été présente au magasin Décathlon à Epinal pour la fête de la chasse ainsi qu'à l'armurerie Julien Weber de Charmes pour les Portes Ouvertes.

Au mois d'octobre, a débuté le fameux échange inter-associations de Jeunes Chasseurs avec les Jeunes du Loiret et du Nord. Les Vosgiens sont partis chasser le petit gibier dans le Loiret, une découverte pour certains... En novembre, nous avons reçu Loirétains et Nordistes pour la chasse du grand gibier sur les territoires de Xertigny, Gugnécourt et Lerrain. Je profite de ces quelques lignes pour remercier les Présidents des sociétés qui ont bien voulu nous accueillir, les jeunes étaient ravis de leur séjour, comme chaque année. Ces week-ends cynégétiques se sont terminés en décembre, par la découverte de la chasse à la Hutte dans le Nord.

Nous avons aussi pu profiter du territoire de Tignécourt, lors de la journée dédiée aux associations.

En février, a eu lieu la capture de chevreuils au domaine des Trois Fontaines à Saint-Dizier, activité qui permet toujours de découvrir de nouvelles connaissances sur le chevreuil.

Je lance un appel à tous les jeunes chasseurs qui passent leur permis de chasser, vous avez la chance d'avoir dans votre département une association (ce qui n'est pas le cas partout en France) alors faites-la vivre avec vos idées, vos propositions et votre adhésion...

Coordonnées de l'association :

Elodie CADORÉ - 5, Route d'Amerey – 88240 LA CHAPELLE AUX BOIS – Tél. : 06.29.21.87.34

Mail : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR FACEBOOK – AJNC88



ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

Liste des actions réalisées en 2017

- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées de la Fédération des Chasseurs.
- Tenue d'un stand lors du week-end annuel « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal début septembre.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.
- Participation à des battues grand gibier avec les adhérentes.
- Participation à la battue organisée, par la Fédération des Chasseurs, pour les associations spécialisées à Tignécourt en Octobre.

Principaux rendez-vous en 2018

- Nouveau rendez-vous en septembre pour le week-end « chasse » du magasin Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Mme Nicole BRULEZ - 845 rue de Renauvold – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71

Site internet national : anlcf.free.fr



Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Haute Marne-Vosges (AFACCC 52-88)

Président : Christian DAMIDEAUX

L'AFACCC 52-88, créée en 2011, a pour but de défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants dans ces deux départements.

Elle est affiliée à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), première association cynégétique spécialisée de France. Le réseau FACCC compte aujourd'hui plus de 14 000 adhérents et 75 antennes départementales. En 2017, l'AFACCC 52-88 comptabilisait quant à elle une cinquantaine d'adhérents et espère progresser encore en 2018.

Nos actions sur le terrain

En 2017, nous avons participé à plusieurs manifestations : le 4 mars, journée Grande Meute à Hortes (52) ; les 25 et 26 mars, présentation de chiens courants à Auberive (52) à l'occasion de l'exposition de trophées organisée par la Fédération des Chasseurs du département ; les 2 et 3 septembre, participation à la fête de la chasse de Chateaufvillain (52).

Nous avons également organisé nos propres événements : les 25 et 26 Mars, un concours de rapprocheurs sur voie naturelle sanglier à Auberive et le 30 juin, notre assemblée générale annuelle. Nous avons aussi mis en place un stage de formation des juges pour nos concours en septembre.

Pour 2018, après notre concours de rapprocheurs des 24 et 25 mars, nous vous donnons rendez-vous :

- les 21 et 22 avril à l'exposition de trophées organisée par la Fédération des Chasseurs des Vosges
- le 29 juin, pour notre assemblée générale qui se déroulera à CHAUMONT (52)
- les 1er et 2 septembre, nous tiendrons un stand et présenterons des meutes à la fête de chasse de Chateaufvillain (52)

Les actions auxquelles nous contribuons

Actuellement, nous travaillons aux côtés de la FACCC sur plusieurs dossiers porteurs pour l'ensemble du monde de la chasse dont l'assouplissement de la législation concernant l'utilisation des systèmes de géolocalisation à la chasse et une étude scientifique relative à l'impact de la chasse aux chiens courants sur les dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures. Le président national de la FACCC, Daniel Roques, reviendra sur ces sujets lors de la 29^{ème} Assemblée Générale de l'association qui sera organisée le 24 juin prochain à Châlons-en-Champagne (51), à l'occasion de la fête de chasse qui s'y déroulera.

En 2019, le 30^{ème} anniversaire du réseau FACCC

Nous commençons à préparer activement cette manifestation qui aura lieu les 13 et 14 juillet 2019 à Moulins, au Parc des Expositions, et recherchons dès à présent des meutes et des artisans/producteurs locaux qui pourront venir représenter nos départements à cette occasion. « Chiens Courants au cœur des Terroirs » sera sans aucun doute l'évènement cynégétique majeur de l'année 2019 et nous vous y accueillerons avec grand plaisir !

Contactez l'AFACCC 52-88 :

Marie-Claude LAVOINE 410 Rue de Martigny les Bains 88140 DOMBROT LE SEC

Tél 06.82.95.23.34 - Email : marie-claude.lavoine@orange.fr – Site internet : www.faccc.fr

5 bonnes raisons d'adhérer à l'AFACCC
Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants

- #1 Abonnement à la revue Chien Courant**
Un trimestriel de 56 pages spécifiquement dédié au chien courant et à son utilisation
+ d'infos sur www.faccc.fr/MagazineChienCourant
- #2 Assistance et protection juridiques**
Pour vous épauler sur tous les problèmes que vous rencontrez en tant que chasseur et utilisateur de chiens courants
+ d'infos sur www.faccc.fr/EspaceJuridique
- #3 Application mobile «Mes Chiens»**
Pour faciliter la gestion sanitaire de vos chiens et de leur chenu depuis votre smartphone ou votre PC
+ d'infos sur www.faccc.fr/ApplicationMobile
- #4 Assurances «chiens de chasse»**
A tarif préférentiel, négocié spécialement pour nos adhérents couvrant les dommages subis par les chiens courants
+ d'infos sur www.faccc.fr/Accueil
- #5 Remises commerciales exclusives**
Chez nos partenaires commerciaux et dans votre boutique AFACCC
+ d'infos sur www.faccc.fr/Boutique

... et tous les autres services fournis par votre AFACCC !



GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE **DES VOSGES**

Président : Daniel VOILQUIN

Origine et Rôle des Lieutenants de Louveterie (ou Louvetiers) :

Le corps des louvetiers a vu le jour sous Charlemagne, en 813, pour répondre aux besoins de protection des citoyens. La louveterie évoluera au cours des siècles pour les transformer, aujourd'hui, en auxiliaires techniques bénévoles de l'Administration. Les louvetiers seront, à l'avenir, de plus en plus impliqués dans les solutions à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre du plan national de maîtrise des sangliers.

Les louvetiers sont nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral, sur proposition du DDT et sur avis du Président de la FDC et du représentant de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Les rôles dévolus aux louvetiers sont les suivants :

- Ils concourent à la destruction des animaux nuisibles et aux opérations de régulation des animaux ordonnées par le préfet ou des maires. Dans ce cadre, l'Administration peut autoriser un louvetier à utiliser des moyens de prélèvements normalement interdits pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles (arme spéciale, opération de nuit, moyens de captures normalement prohibés).
- Les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique.
- Ils sont habilités à rechercher et constater les infractions au Code de l'Environnement concernant la chasse.
- Ils sont consultés par l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.
- Un représentant des louvetiers siège à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui intervient sur les périodes et modalités de chasse, le classement des nuisibles et l'attribution des plans de chasse.
- Ils sont piégeurs agréés dès leur nomination.

Les principaux animaux sur lesquels les louvetiers peuvent être missionnés pour agir, dans les Vosges, sont : le loup, le blaireau, le sanglier, le renard et le cormoran, ainsi que les animaux échappés d'élevage.

La présence du loup dans le département est de plus en plus avérée, les louvetiers sont de plus en plus mobilisés et les dégâts à la faune sauvage ne sont jamais pris en compte.

Le Groupement des Louvetiers des Vosges :

Il s'agit d'une association type loi 1901. Les louvetiers sont au nombre de 22 répartis sur le département dont 2 suppléants pouvant agir sur tout le département en remplacement du louvetier désigné pour une mission.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Daniel VOILQUIN
- Vice-Président montagne : Claude BROGLIO
- Vice-Président plaine : Bernard COLTE
- Trésorier : André LALVEE
- Secrétaire : Fabrice MARCOT

La louveterie, sous les ordres du préfet, reste indissociable de la chasse. Aussi, la FDCV prévient les sociétés de chasse concernées par un arrêté préfectoral demandant l'intervention d'un louvetier.

ARMURERIE BARRAS
152 Rue div. Leclerc
88 800 Vittel
Tel : 03 29 08 20 23



ASSURANCES MOREL et CORNIL

Votre Partenaire Assureur

1, place Jules Ferry - THAON LES VOSGES - 88150
CAPAVENTR VOSGES
03.29.31.52.77

assurance@morelcornil.fr

DECATHLON
EPINAL 03 29 81 18 70

ARMURERIE
Beau Repaire



Bulgnéville



Armurerie SFP - Clément BOULANGEOT
88650 ANOULD - 03.29.57.35.39



Est Multicopie

CONCESSIONNAIRE ET REPARATION AGREE SUZUKI



NEWAUTO

Z.I. le Pré-Droué - CHAVELOT - Tél. 03.29.310.586



Remise 10 % aux chasseurs
en magasin sur vêtements et
prestations



ALSACE VOSGES
BANQUE ET ASSURANCES

DES CHASSEURS VOSGIENS



FEDERATION DEPARTEMENTALE



C AUTOMOBILES
1, allée des Repailles
88000 EPINAL

Tel: 03 29 31 15 15 Fax: 03 29 34 39 07
Port: 06 14 64 91 57
E-mail: g.roue@hauxgroup.com
Site: www.groupehaux.fr

